

Mémo du tri

Un doute, une question ? N'hésitez pas !
Contactez le **05 34 27 13 65**



**Je dépose
mes emballages
bien vidés et
en vrac, dans le bac
à couvercle jaune**



Bouteilles et flacons
en plastique (bien vidés,
compactés, avec bouchon)



Tous les papiers



Cartonnettes
(aplaties et sans film
plastique)



Boîtes métalliques
(bien vidées)



Bac
individuel



Bac
collectif



**Les caissettes bleues
ne seront plus collectées**

**Je dépose mes ordures ménagères en sac,
dans le bac à couvercle vert**



Sacs plastiques
et suremballages



Petits pots,
yaourts, crème



Barquettes
en polystyrène



Couches



Epluchures



Pain



Bac
individuel



Bac
collectif

**Je dépose
mes textiles
dans des sacs fermés
dans les bornes
de récupération**



Vêtements propres neufs ou usagés,
linge de maison (serviette, nappe, rideaux...),
maroquinerie, tentures, sacs...



Chaussures liées par paire



Borne de récupération

**Je dépose le verre
dans le récup verre**



Bouteilles en verre
(bien vidées,
sans bouchon)



Pots et bocaux en verre
(bien vidés,
sans capsules)



Colonne de récupération
du verre



Jours de collecte sur la commune de Castelmaurou

(à sortir la veille au soir)

| | Ordures ménagères | Recyclables | Déchets verts |
|-------------------------|-------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| Jour de collecte | Vendredi | Mercredi des semaines paires | Jeudi des semaines impaires |
| Si jour férié | Jeudi | Jeudi des semaines paires | Pas de collecte Pas de rattrapage |



Maintenance des bacs

Le SITROM, en tant que propriétaire des bacs, assure leur réparation et leur remplacement. Dans ce cas il faut contacter la société de réparation des bacs (n° 05 34 27 13 65). Concernant la disparition, le vol ou l'incendie d'un bac, le remplacement du bac n'aura lieu qu'après un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie. Un document est disponible en mairie afin de pouvoir déposer la plainte à la place du SITROM. De plus, les bacs ne doivent pas rester en permanence dehors, ils doivent être rentrés le plus rapidement possible après la collecte.

POUR RAPPEL, LES CAISSETTES BLEUES ET LES DÉCHETS DÉPOSÉS EN VRAC À CÔTÉ DES BACS JAUNES NE SERONT PAS COLLECTÉS.

Collecte des déchets verts

Rappel des règles à respecter pour la collecte des déchets verts :

- Ne sont pas compris comme déchets verts (entre autres) : la terre, les pierres, les vases et pots de fleurs, les déchets de cuisine, les troncs d'arbre d'un diamètre supérieur à 15 cm.
- La présentation se fait la veille au soir en bordure de voie publique ouverte à la circulation.
- Les déchets verts doivent être présentés dans des sacs SITROM (disponibles en mairie) ou poubelles traditionnelles de 80 l maximum laissés **ouverts**.
- Les branches devront être inférieures à 1,50 m de long et d'un diamètre maximum de 15 cm. Elles devront être obligatoirement mises en petits fagots liés avec de la ficelle (**autre que métallique ou plastique**). Les fagots devront être faits dans des proportions normales, pour faciliter la manutention par un homme, soit un poids recommandé maximum de 20 kg.
- Chaque foyer peut présenter au **maximum 10 éléments** par foyer à chaque collecte. Par exemple : 5 poches et 5 fagots, 8 poches et 2 fagots... Tout élément supplémentaire ne sera pas ramassé.



Il est possible d'écrire votre nom sur les sacs afin d'éviter les vols.

Les sacs déchirés peuvent faire l'objet d'un remplacement dans votre mairie.

Composteurs

Il est possible, depuis plusieurs années, d'obtenir son propre terreau en mélangeant dans un composteur une partie des déchets verts de jardin (fleurs fanées, feuillages, tontes de gazon, fanes de légumes...) avec les déchets biodégradables de la cuisine (épluchures ou morceaux de légumes ou fruits, filtres et marc de café, restes de repas, pain...).

Le SITROM met à votre disposition trois composteurs différents : 600, 360 et 310 litres.

Pour bénéficier de la mise à disposition d'un composteur, il suffit de s'inscrire auprès du SITROM au numéro suivant : 05 34 27 13 65.



Un réseau de déchetteries est mis à disposition exclusivement aux particuliers, sur justificatif de domicile dans la limite de 5 m³ par jour et par usager. Les déchetteries les plus proches sont celles situées sur les communes suivantes (**fermées les jours fériés**) :

- la commune de **Garidech** (05 34 26 93 89) route d'Albi, lieu-dit Lagarrigue ;
du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18h **fermé le mardi et jeudi**
dimanche : 9h-12h et 13h-17h30
- la commune de **L'Union** (05 61 11 44 97) rue d'Ariane, ZA de Montredon ;
du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18h **fermé le lundi**
dimanche : 9h-17h
- la commune de **St-Alban** (05 61 09 17 46) impasse Jean Rouquette ;
du lundi au samedi : 9h-18h **fermé le mardi**
dimanche : 9h-17h

www.decheteries-decoset.info

L'accès à la déchetterie est limité aux véhicules légers attelés ou non d'une remorque, de Poids Total en Charge (PTC) maximum de 3,5 tonnes et de longueur carrossable inférieure à 8 mètres (attelage compris). **Les camionnettes et les camions plateaux ou assimilés (fourgons avec hayons...) ne sont pas admis en déchetterie.**

Matériaux autorisés : les déchets de bricolage (plinthes, gravats, terre), les cartons, papiers, livres, magazines ; les bouteilles et flacons en plastique ; le verre ; les déchets verts (feuilles, tontes, branchages, tailles, arbre abattu, ...) ; les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, acides, colles, encres, vernis, piles...), huile de vidange, batteries usagées, soudes, insecticides, cosmétiques, radiographies



Sont interdits : ordures ménagères, déchets radioactifs, amiante, produits explosifs (bouteilles de gaz), déchets de soins, médicaments, pneumatiques, éléments entiers de voiture ou de camion, déchets industriels, déchets artisanaux et commerciaux, déchets anatomiques et infectieux, cadavres d'animaux.